



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2024
(Date de convocation 05 avril 2024)

Délibération N° 20240411 – 25

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thierry Ribeiro, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Laurent SANTUCCI, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Etienne Lay : procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET ; M. Sylvain Saligot : procuration donnée à M. Thibaut MAURIN, M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à : Mme Aurore Ville

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

Objet : MODALITES DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LA POLICE DE PUBLICITE

Monsieur le Maire explique que la loi Climat et Résilience a prévu à partir du 1er janvier 2024 de décentraliser les compétences de police de la publicité, des enseignes et pré-enseignes au profit des maires, y compris au sein des communes qui ne possèdent pas de règlement local de publicité. Un transfert automatique de ces prérogatives au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) est prévu, sauf si la commune s'y oppose.

Il est proposé de ne pas transférer la compétence de police de la publicité, des enseignes et pré-enseignes à la Communauté de Communes de la Haute Bigorre et de la garder comme compétence de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Article Unique** : décide de garder au sein de la commune, la compétence de police de la publicité, des enseignes et pré-enseignes.

Date affichage : 15/04/24

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

